



COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 13/06/2019 à 19h30

RUISSELLEMENT/INONDATIONS

Une réunion d'échange au sujet des problématiques de ruissèlement et d'inondations a eu lieu ce jeudi 13 juin à la salle des fêtes à 19h30.

Après une présentation de l'état des lieux actuel et des différentes problématiques, nous avons pu échanger et plusieurs pistes de travail ont été abordées.

Notre village se situe dans une cuvette, avec la présence du ruisseau 'la Broyette' dans le centre du bourg. Ce ruisseau prend ses sources au niveau du Marais Chapitre (aux Bocages) et sur Belval.

Lors de pluies abondantes, le ruisseau peut déborder de son lit et causer des inondations sur Thiescourt. Pour remédier à cette problématique, un bassin de rétention a été créé et la rivière a été ré-ouverte dans le bourg. Ainsi, une montée en charge du ruisseau en amont du village va remplir le bassin de rétention ce qui évite ou en tous cas limite les risques d'inondation.

En plus des inondations provoquées par le débordement du ruisseau, le village est sujet à des ruissèlements d'eau qui peuvent provoquer beaucoup de dégâts et pour lesquels le bassin de rétention n'a pas d'utilité. Lors de fortes pluies, l'eau s'écoule des collines qui entourent Thiescourt et prennent de la vitesse sur les routes départementales, provoquent l'érosion des chemins ruraux et des terres agricoles en fonction des cultures présentes. Ces eaux claires ou chargées de sédiments dévalent les pentes, rentrent dans certaines propriétés ou habitations avant de se déverser dans le ruisseau en bas du village. C'est sur ce point que nous devons trouver des solutions et agir.

Une étude hydraulique sur le bassin versant de la Divette devrait être programmée par la Communauté de Communes du Pays des Sources (qui en a la compétence pour recevoir des subventions), mais pas avant plusieurs années. J'ai donc proposé que la commune puisse lancer directement une étude hydraulique à l'échelle du village. La chambre de l'agriculture propose ce type de prestation. C'est de plus un interlocuteur privilégié des exploitants agricoles qui peuvent prendre part à cette réflexion pour la mise en œuvre de certaines solutions qu'elle pourrait proposer. Je pense donc demander au conseil municipal la programmation de ce type d'étude à moyen terme (fin 2019, 2020).

Différents aménagements ont été proposés par les participants lors de la réunion :

- création de mares (ou zones de rétention d'eau lors de fortes pluies) car de nombreuses mares étaient présentes dans le village. Celles-ci ont été comblées dans les années 70 lors de la création du réseau d'eau potable.

- aménagements le long des routes Départementales, notamment sur la route de Ribécourt afin de dévier l'eau de ruissèlement vers les bois avant que cette eau n'arrive dans le village (cela devra être étudié avec les services du Département : UTD de Lassigny car nous ne pouvons pas intervenir sur une route départementale).
- pose de bordures sur des zones où il n'y a pas encore de trottoirs (car avec la construction de nouvelles habitations sur des anciens terrains agricoles, si des bordures ne sont pas présentes l'eau rentre directement dans les garages ou les sous-sol). Ceci est le cas entre autres rue Pierre Duchemin, rue de la Saule et Impasse du Moulin Neuf.
- entretien et curage des fossés : cet entretien a déjà commencé mais doit être poursuivi.
- plantation d'arbres et de végétaux sur les talus mis à nus qui sont alors sujet à l'érosion (chemin rural au niveau du puits sur la Grande rue par exemple).
- profilage de chemins ruraux (création d'une 'bosse' en grave compactée) afin que l'eau reste dans une zone 'agricole' au lieu de rentrer dans le village (chemin rural au niveau du puits sur la Grande rue par exemple).
- reprise d'une canalisation d'eau pluviale rue du Moulin, la canalisation existante étant à priori mal dimensionnée et mal positionnée.
- Rajouter des avaloirs rue du Pavé Gay.
- profilage au niveau de la Croix Blanche (intersection de la route de la Croix Blanche et de la cavée Mercier qui monte dans les bois). En effet, l'eau descend du massif de St Albin par les chemins ruraux et en arrivant sur la route de la Croix Blanche, elle suit la route pour redescendre dans le village après le bassin de rétention en créant des dégâts. Un profilage de la chaussée permettrait d'envoyer l'eau dans le chemin rural dit 'des Voiries' (en face de la cavée Mercier) et ainsi de faire rentrer l'eau en amont du bassin de rétention. Cette eau serait contenue dans le bassin et n'arriverait pas jusqu'aux habitations.

De nombreuses pistes de travail ont donc été abordées. Certains aménagements pourront être concrétisés assez rapidement et avec des coûts raisonnables (plantations, aménagements légers de chemins, fossés). D'autres nécessitent l'obtention de subventions du fait de leur coût plus important (créations de trottoirs, profilage de voirie...). Ils pourraient être mis en œuvre dans un délai de un ou deux ans en fonction des devis et des financements obtenus. Enfin pour des aménagements plus lourds (création de mares, zones tampon, réseau d'eau pluviale....) il faudra au préalable faire réaliser une étude hydraulique puis lancer des dossiers de demande de subvention. Il faudra plusieurs années pour gérer le dossier dans sa complétude.

Le travail ne manque donc pas, tout comme les idées. Merci à tous les intervenants de cette réunion qui a été productive.

La réunion s'est terminée à 21h30.

Le Maire,

François GOMEZ

